

**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE DES POINTS PORTÉS À L'ORDRE DU JOUR DE
LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 19 DÉCEMBRE 2024**
(décret du 31.01.2013 modifiant le Code de la démocratie locale – article L1122-13 du CDLD)

SÉANCE PUBLIQUE

1. Prestation de serment de la présidente de CPAS en qualité de membre du Collège communal.
Synthèse: La présidente de CPAS, désormais installée dans cette fonction, doit prêter serment en séance publique du Conseil communal pour pouvoir siéger au Collège communal.
2. Conseil communal. Élection d'un président d'assemblée.
Synthèse: Il est proposé d'élire Hugo HURDEBISE comme président d'assemblée, en conséquence de l'acte de présentation signé par au moins la moitié des conseillers de chacun des groupes politiques composant la majorité.
3. Intercommunales. Centre d'accueil "Les Heures Claires". Remplacement de deux administrateurs.
Synthèse: L'intercommunale Centre d'accueil "Les Heures Claires" demande que la Ville propose deux candidats administrateurs d'apparemment MR. Ils visent à remplacer Sophie Delettre et Bernard Jurion qui, n'ayant pas été réélus au Conseil communal, ont perdu leur qualité d'administrateurs de cette intercommunale.
4. Adoption par le propriétaire de l'Avenant au Plan d'aménagement forestier des bois de Spa adopté en 2004 qui en prolonge sa durée de validité de 5 années.
Synthèse: Le plan d'aménagement des bois communaux arrive à échéance le 31/12/2024. Celui-ci avait été adopté en 2004.
Un nouveau plan d'aménagement est actuellement en cours de rédaction. Une fois rédigé, ce plan devra être soumis à une procédure d'adoption dont les différentes étapes peuvent prendre plus d'un an.
Compte tenu de ces éléments, le SPW ARNE propose d'adopter un avenant de prolongation pour une durée de 5 ans.
Celui-ci doit être approuvé par le conseil communal avant le 31/12/2024.
5. Convention relative à l'Exposition Tintin. Avenant.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'approuver un avenant à la convention conclue avec la société Tintinimagination, le Centre culturel Spa-Jalhay-Stoumont et la Régie communale autonome concernant l'Exposition Tintin. Cet avenant clarifierait les droits et obligations de l'ensemble des parties. En effet, diverses dispositions de la convention initiale ont été modifiées, à savoir : les horaires d'ouverture de l'espace accueillant l'exposition, certains droits d'entrée, et les droits et obligations de la RCA ont été transférés à la Ville. Une visite guidée pour un public d'adultes ainsi que des animations pour les jeunes sont à présent également proposées dans le cadre de l'exposition. Enfin, la scénographie, qui n'était pas finalisée au moment de la conclusion de la convention initiale, et les éléments prêtés par Tintinimagination sont à présent déterminés dans l'avenant et annexés à celui-ci.
6. Biens communaux. Parcelle louée par le Golf Club des Fagnes. Convention de location transitoire.
Synthèse: Depuis l'acquisition, par la Ville, de la parcelle du golf ayant appartenu à l'Etat belge, la Ville est liée au bail de location portant sur cette parcelle. Ce bail prend fin le 31 décembre 2024. Il est proposé au Conseil communal de conclure une convention qui prolongerait de trois mois la durée du bail en cours. Ce délai devrait permettre de négocier la conclusion d'un nouveau bail.

7. Marché de travaux. Plan de relance de la Wallonie - Appel à Projet 49, financé par l'Union européenne - NextGenerationEU. Construction d'un nouveau centre administratif Ville-CPAS. Solution de financement. Conclusion d'un accord-cadre avec l'intercommunale Ecetia.
Synthèse: Il est proposé au Conseil communal d'approuver l'accord-cadre à conclure avec l'intercommunale Ecetia dans le cadre de la réalisation du projet de centre administratif du CPAS. Par cet accord, Ecetia s'engage à construire les bâtiments prévus dans le projet moyennant constitution d'un droit réel sur la parcelle du CPAS qui accueillera le pôle social et sur la parcelle de la Ville sur laquelle sera construit le bâtiment pour Récréa'Spa. Si le Conseil approuve cet accord-cadre, des conventions de cession de marché pourront être conclues avec Ecetia, de même qu'une convention portant sur la constitution d'un droit réel.
8. Centre public d'action sociale. Budget de l'exercice 2025. Approbation.
Synthèse: Il est proposé d'approuver le budget 2025 du CPAS. Le budget est présenté à l'équilibre au service ordinaire grâce au recours au crédit spécial de recettes à hauteur de 396.637,60 EUR et un prélèvement sur le fonds de réserve ordinaire à hauteur de 82.779,69 EUR. L'intervention communale est arrêtée à la somme de 1.990.787,53 EUR (+2% par rapport au budget initial 2024). Les dépenses en matière de revenus d'intégration sociale sont évaluées à 2.350.452,41 EUR (+2% par rapport au budget initial 2024). Quelques investissements sont prévus au service extraordinaire pour un montant global de 145.000,00 EUR financés par le fonds de réserve extraordinaire (15.000,00 EUR) et par emprunt (130.000,00 EUR).
9. Célébration de mariages en dehors de l'Hôtel de Ville. Parc de Sept Heures. Années 2025 et suivantes.
Synthèse: Pour l'année 2025, la date de célébration de mariages dans le Parc de Sept Heures avait été fixée par le Conseil communal au 27 septembre 2025. Le seul couple qui avait prévu de se marier dans le Parc à cette date a déplacé son mariage au 20 septembre 2025. Il est donc proposé au Conseil communal de modifier la date de mariage dans le Parc au 20 septembre 2025.
Ensuite, il est proposé au Conseil communal de fixer les prochaines dates de mariage dans le Parc au premier samedi qui suit le premier week-end de septembre des années 2026 à 2030, sous réserve des journées européennes du patrimoine qui seront fixées en début de chaque année civile.
10. Détachement d'un employé d'administration à mi-temps pour le secrétariat du Bourgmestre.
Synthèse: Il est proposé de prévoir, pour la mandature en cours, un secrétariat pour le Bourgmestre, qui serait géré directement par celui-ci. Un(e) employé d'administration en place (ayant donc réussi des examens de recrutement objectivant ses compétences) serait détaché(e) de l'administration à hauteur d'un mi-temps.
11. Personnel. Mise à disposition d'agents à des asbl (Centre Culturel et Maison de la Jeunesse et de la Culture).
Synthèse: La Ville met du personnel à la disposition de divers organismes para-communaux.
Au CPAS: les mises à disposition en cours se terminent fin 2025 et il est donc proposé de statuer ultérieurement sur leur prolongation.
A la Maison des Jeunes et de la Culture: il est proposé de reconduire la mise à disposition d'un ETP.
Au Musée, il n'y a plus de personnel mis à disposition: les agents sont gérés par l'asbl et la Ville verse une subvention pour couvrir leur traitement.
Au Centre culturel, il est convenu de passer prochainement à ce mode de fonctionnement mais il est tout de même proposé de prolonger ces mises à disposition jusqu'au 31 mars 2025, afin de profiter de ce délai pour rédiger des contrats irréprochables. Il n'y a plus que 6,5 ETP concernés car, au cours de la mandature précédente, des agents communaux mis à disposition sont partis et ont été remplacés par des agents recrutés par l'asbl, avec versement par la Ville d'une subvention pour couvrir leur traitement.

12. Subventions 2024. Liste n° 8.
Synthèse: Il est proposé d'octroyer les deux dernières subventions pour l'année 2024 : 200,00 EUR à l'association Cap2Sports pour l'organisation d'un tournoi international de handball en fauteuil au centre ADEPS de la Fraineuse et 250,00 EUR à l'Amicale du Personnel de la Ville de Spa pour son fonctionnement courant.
13. Zone de secours Vesdre-Hoëgne & Plateau. Budget de l'exercice 2025. Arrêt de la dotation communale.
Synthèse: Il est proposé d'arrêter la dotation communale pour l'exercice 2025 à la somme de 469.547,14 EUR (montant inchangé par rapport à 2024). La quote-part de Spa s'élève à 4,34% du montant global des dotations communales. Le budget prévoit un prélèvement de 393.940,02 EUR pour le fonds de réserve ordinaire qui s'élèverait alors à 4.352.924,64 EUR.
14. Régie communale autonome. Subsidés de prix pour l'exercice 2025.
Synthèse: Il est proposé d'organiser le financement de la RCA sous la forme de subsidés de prix pour l'exercice 2025. Les valeurs sont identiques à celles de 2024. Une tva de 6% est appliquée sur les subsidés de prix. Aucun subside de prix n'est prévu pour le département Pouhon.
15. Budget communal 2025. Arrêt.
Synthèse: Il est renvoyé au rapport de synthèse en annexe.
16. Budget communal 2025. Crédits provisoires pour le mois de janvier 2025. Arrêt.
Synthèse: Il s'agit d'arrêter les crédits provisoires qui permettront, en l'absence de budget communal voté avant le 31 décembre 2024, le bon fonctionnement de l'administration durant le mois de janvier 2025. Ce point doit être retiré si le budget communal est voté.
17. Séance du Conseil communal du 12 novembre 2024. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Pas de changement par rapport à la version envoyée aux conseillers communaux le 24 novembre. Il est proposé aux nouveaux conseillers, absents ce jour-là, de s'abstenir.
18. Séance du Conseil communal du 2 décembre 2024. Approbation du procès-verbal.
Synthèse: Pas de transmission du projet de PV aux conseillers avant la convocation vu le peu de temps entre cette séance-là et cette séance-ci.
19. Communications.
Synthèse: - Arrêté ministériel (21/11) approuvant la deuxième modification du budget communal de l'exercice 2024.